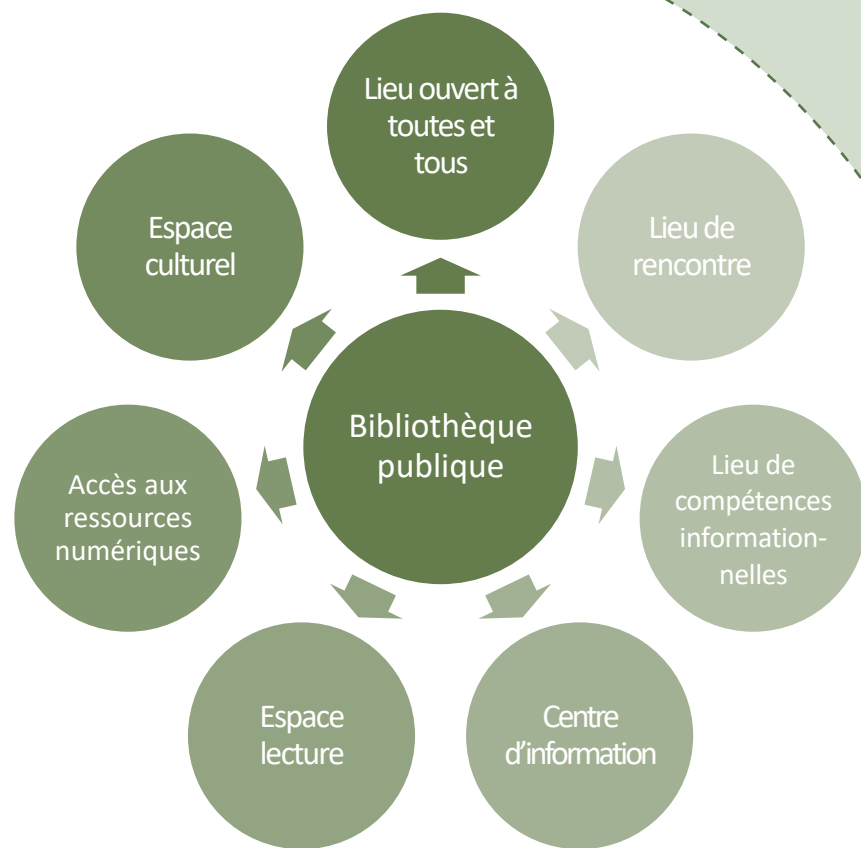


Les bibliothèques publiques dans le canton de Fribourg



Une bibliothèque publique c'est :

une opportunité pour la commune

un soutien à l'évolution numérique

un outil de formation tout au long de la vie

une valorisation de la commune/du quartier

Quelques chiffres

44 bibliothèques publiques, dont :

- 4 bibliothèques uniquement publiques sans mission scolaire
- 39 bibliothèques publiques avec bibliothèque scolaire intégrée
- 1 bibliothèque interculturelle

103 communes sur 126 participent au financement d'une bibliothèque publique.

Les atouts



- Présence de bibliothèques dans tous les districts
- Offres intergénérationnelles
- Volonté de collaboration et de mise en réseau

Les limites



- Missions insuffisamment définies
- Disparité entre les districts et les communes
- Faibles ressources humaines et financières pour assurer les missions et les prestations

Les bibliothèques publiques dans le canton de Fribourg

Un engagement de l'Etat de Fribourg

L'Etat encourage le développement des bibliothèques publiques pour qu'elles deviennent des structures professionnelles et modernes et pour qu'ensemble elles constituent un réseau dispensant des prestations de qualité.

Nouvelles *Directives relatives aux bibliothèques de lecture publique, scolaires et mixtes* :



Art. 4 Définition d'une bibliothèque de lecture publique

¹ Les bibliothèques de lecture publique sont, au sens des présentes directives, des structures culturelles, ouvertes à toutes et tous. Elles remplissent des services d'information, de formation, de médiation culturelle, d'intégration et de loisirs.

² Les bibliothèques de lecture publique offrent en particulier les prestations suivantes :

- a. un accès à des ressources documentaires, y compris numériques, et à des infrastructures informatisées (au minimum un catalogue en ligne et du wifi public) ;
- b. des médiations, notamment aux compétences informationnelles (recherche d'informations, analyse critique des sources et des contenus) ;
- c. un programme de médiation culturelle au service de tous les publics (notamment de l'âge préscolaire à adulte, du public multiculturel, de personnes en situations spécifiques) ;
- d. un lieu public, accessible à tous et toutes, de découvertes et d'études, de rencontre, de participation à la vie socio-culturelle et de loisirs (« troisième lieu »).

³ Les bibliothèques mixtes offrent, en plus, des services aux écoles.

Un soutien financier pour :

- la formation continue
- les projets innovants, visant...
 - › la coopération
 - › la mise en réseau des systèmes informatiques
 - › la mise en commun des ressources documentaires
 - › la collaboration au niveau des animations et des événements
 - › l'aménagement d'espaces « tiers-lieu »

La BCU accompagne et soutient les projets des bibliothèques.

La mission de la BCU de «contribuer au développement de la lecture publique dans le canton» (Art. 22 LICE) se décline sur deux axes principaux:

- l'accès à des ressources documentaires et services de qualité
- l'éducation aux compétences informationnelles



Contact

BCU Fribourg
Angélique Boschung, Directrice
Thérèse Salzmann, Coordinatrice
Therese.Salzmann@fr.ch, 026 305 13 26



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Bibliothèque cantonale et universitaire BCU
Kantons- und Universitätsbibliothek KUB

Novembre 2023